

Denier inédit de Jean II de Chalon Arlay (1322-1362) seigneur d'Arlay (Jura, Comté de Bourgogne)

par Thierry Euvrard

La famille des seigneurs d'Arlay, obtint le droit de battre monnaie de Rodolphe roi des Germains par une charte du 29 juin 1291, droit confirmé par la suite. C'est Jean 1er de Chalon-Arlay qui avait obtenu ce droit, dont il usa en son château d'Arlay, à noter que l'atelier se trouvait dans le petit hameau de Juhans tout près d'Arlay.

Pour cet atelier d'Arlay on ne connaît qu'un rare denier au nom de Jean 1er de Chalon Arlay ainsi qu'un double de type parisis pour Jean II de Chalon Arlay (BSFN juin 2001).

Jean II, petit fils de Jean 1er, rappelant le droit obtenu par ses prédécesseurs, parvint à obtenir celui-ci de l'Empereur Charles IV. Il fut renouvelé par une charte du 30 juin 1358. Jean II avait le droit de frapper monnaie pour des valeurs ne dépassant pas celle d'un parisis.

Voici les monnaies connues pour ces seigneurs :

Dessin et descriptif du denier de Jean 1er :



Av : **+IOHS.DE.CABYLON**, croix

Rv : **+DNS.DE.ARLATO**, châtel tournois

(L. Plantet et J. Jeannez, *Essai sur les monnaies du Comté de Bourgogne, depuis l'époque gauloise jusqu'à la réunion de la Franche-Comté à la France, sous Louis XIV*, Paris, 1865).



Dessin et descriptif du double de type parisis de Jean II :

Av : **+IOHA...CABLOE**, croix (légende rectifiée CABLOE au lieu de CABLON)

Rv : **+DNS.DE.ARLATO**, grande couronne de fleur de lis coupant la légende, molette sous la couronne) (BSFN, juin 2001).

Double qui n'aurait pas du être fabriqué car dépassant la valeur autorisée par la charte de 1358.

Il y a quelques années, un denier (fragmentaire) m'avait été signalé dans une collection privée. En voici le cliché :



et une reprise dessinée du revers peu lisible :



denier incomplet de billon d'un poids de 0,38 g mais flan très fin, il manque de plus un tiers de la monnaie donc le poids pour un denier complet doit être d'environ 0,50 g / 0,55 g.

Av : **+IO...S . DE . CABLOE**. (pour **+IOHANNES DE CABLOE**. Jean de Chalon), croix cantonnée de molettes

Rv : **+...S . DE . AR...** (pour **+DNS . DE . ARLATO**. seigneur d'Arlay), châtel coupé par une bande.



Dessin de la monnaie reconstitué à l'aide du double de Jean II (voir ci-dessus) :

Au vu des deux monnaies connues et du dessin reconstitué, il apparaît clairement que nous sommes en présence d'un denier sans doute de Jean II. On retrouve en effet des points communs avec le double de type parisis de ce seigneur :

- Les molettes en cantonnement de la croix sur le denier et sous la couronne pour le double. Ces molettes permettent de dater le double de type parisis (comme le double de Charles IV roi de France, en 1326 et celui de Philippe VI en 1328 qui voit se placer, comme différent, un anneau sous la couronne). On peut donc sans doute également

dater ce denier de la même période étant donné qu'il reprend cette typologie.

- La légende qui correspond « **CABLOE** »
- le même début de légende de l'avers avec **IOHA...S** contrairement au **IOHS** du denier de Jean 1er.

Dernier argument : ce denier est conforme à la charte de 1358.

Il est curieux de retrouver aussi les armes de la famille d'Arlay et dans le châtel et en cantonnement de la croix, armes qui étaient de Gueules à la bande d'or chargée d'une étoile d'azur.

Ce denier vient donc compléter cette petite série du monnayage des seigneurs d'Arlay qui comporte désormais le denier de Jean 1er, le double de type parisis et le denier pour Jean II.

Bibliographie :

L. PLANTET et J. JEANNEZ, *Essai sur les monnaies du Comté de Bourgogne, depuis l'époque gauloise jusqu'à la réunion de la Franche-Comté à la France, sous Louis XIV*, Paris, 1865

H. GRUT, G. ACCARD, « Un Double inédit de Jean II de Chalon-Arlay, Comte de Bourgogne (1322-1362), rapport 2001 ». *Bulletin de la Société française de numismatique*, 56e année, n° 6, juin 2001, p. 116-118.